



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

✓ PREAMBULE

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget primitif, le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre des priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent.

Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant.

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement rendu complexe par les conditions d'élaboration du projet de Loi de Finances (PLF), avec le dépôt tardif par le Gouvernement d'un texte impactant les ressources des collectivités territoriales.

Il est d'ailleurs important de rappeler aux administrés, que les collectivités n'ont pas la possibilité, contrairement à l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

Et pourtant : l'Etat leur impose une réduction drastique du Fonds vert, remet en cause les règles du fonds de compensation de la TVA, et prévoit une hausse des cotisations CNRACL

« Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais »... semble être le maître mot du Gouvernement, qui ne paraît même pas capable de mesurer les perspectives qui en découleront, sur le long terme, pour les collectivités et les perspectives dangereuses pour l'ensemble du pays.

Dangereuses pour notre économie car les collectivités portent, à elles seules, près de 70% de l'investissement public du pays. Les conséquences seront dramatiques en particulier pour les entreprises des secteurs liés à la commande publique, notamment les travaux publics, faisant ainsi craindre une récession importante au moment où déjà, beaucoup d'entreprises vacillent...

Dangereuses pour nos services publics de proximité : l'effort demandé est tellement insoutenable qu'il aboutira fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien essentiels pour les habitants. A terme, de tels choix politiques ne manqueront pas d'accroître les inégalités et les fractures territoriales, déjà pourtant si prégnantes sur un territoire comme le nôtre...

Dangereuses enfin pour l'environnement, alors que l'accélération des investissements est si nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter au réchauffement climatique.

Depuis le début du mandat, la Ville de Fleury-Mérogis a fait des choix engagés et raisonnés à la fois, en contenant les dépenses de fonctionnement, en cherchant des nouvelles recettes, en développant un plan ambitieux d'investissements au service des Floriacumois et de l'amélioration de leur qualité de vie.

La stratégie de désendettement que cette majorité a conduite depuis son arrivée en 2019, a permis de pouvoir de nouveau recourir à l'emprunt, alors que cela avait été rendu totalement inenvisageable par l'ancienne majorité...

Notre majorité s'est ainsi donné les moyens de mettre en œuvre les investissements nécessaires et structurants, d'engager une politique de rattrapage et de développement afin d'offrir à ses habitants de nouveaux équipements et de leur assurer un service public plus qualitatif au quotidien.

Notre volonté est de poursuivre nos engagements et l'accompagnement nécessaire et attendu des Floriacumois surtout dans un contexte qui se durcit, par des politiques volontaristes au service des jeunes et des moins jeunes, en faveur de nos associations, que ce soit en matière d'action sociale, d'enfance et d'éducation, de sport et de culture, de propreté et de sécurité.

Notre volonté est aussi de franchir une nouvelle étape nécessaire en faveur de la transition écologique : après le déploiement de la géothermie sur le territoire, la création de pistes cyclables, nous souhaitons poursuivre la rénovation environnementale de nos bâtiments, de nos écoles, atteindre une plus grande sobriété énergétique...

Maintien et développement du service public, poursuite des investissements : Vous le constaterez, les orientations budgétaires pour 2025 de la Ville de Fleury-Mérogis s'inscrivent dans la droite ligne de celles que nous défendons depuis le début du mandat.

Mais tout cela nécessite des engagements financiers lourds : ouvrir de nouveaux équipements ce sont des dépenses en nouvelles charges de personnel, en chauffage, en électricité... Tout cela pèse, utilement bien évidemment, sur le budget de fonctionnement.

J'insiste sur l'utilité : je crains malheureusement qu'aujourd'hui le Gouvernement n'en est pas si convaincu... L'affaiblissement des dotations en est le plus triste exemple.

Une dernière remarque avant de conclure :

L'intégralité des chiffres des tableaux et graphiques qui sont présentés dans le ROB ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer en fonction des mesures adoptées en Loi de finances. Les données seront donc affinées et consolidées dans la perspective du vote du BP 2025, au mois d'avril prochain.

J'invite donc l'ensemble du Conseil municipal à prendre en considération les conditions dans lesquelles ils sont invités à délibérer pour prendre acte de ce ROB 2025.

SOMMAIRE

1. LE CADRE LEGAL

2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- ✓ ZONE EURO
- ✓ CONTEXTE NATIONAL

3. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE –LOI DE FINANCES 2025

4. LA SITUATION DE LA VILLE DE FLEURY-MEROGIS

- ✓ LES FAITS MARQUANTS DE 2024
- ✓ LE RESULTAT ESTIMATIF 2024
- ✓ LES OBJECTIFS 2025

5. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- ✓ FONCTIONNEMENT
- ✓ INVESTISSEMENT
- ✓ L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

✓ LE CADRE LEGAL

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Ce délai est porté à 10 semaines pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel comptable M57.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation, notamment par le biais de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le code général des collectivités territoriales (article L.2312-1) prévoit que le rapport d'orientations budgétaires comporte les éléments suivants :

1° Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

4° Des informations relatives à la structure des effectifs et aux éléments liés aux dépenses de personnel de la collectivité (éléments de rémunération, temps de travail annuel, évolutions des dépenses pour l'exercice budgétaire concerné ...).

Au-delà de ce cadre législatif et à l'instar des exercices précédents, le rapport d'orientations budgétaires 2025 de la Ville de Fleury-Merogis, a pour but de déterminer le cadre des priorités qui seront fléchées sur le budget principal mais aussi d'informer l'ensemble du Conseil municipal sur l'évolution financière de la collectivité, en tenant compte des projets, des évolutions conjoncturelles et réglementaires mais également du contexte économique national et du climat d'incertitudes entourant le monde local.

En effet, jamais les collectivités n'auront eu à construire leurs orientations budgétaires annuelles dans un contexte aussi incertain.

La crise sanitaire, la multiplication des conflits armés, la crise énergétique, l'inflation ou encore les effets du dérèglement climatique avaient déjà, ces dernières années, contraints les territoires à s'adapter, avec des conséquences financières lourdes pour les budgets locaux. Cette année, le contexte national français et ses impacts sur les finances locales rendent l'exercice de préparation budgétaire encore plus délicat et empreint d'incertitudes.

✓ LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives financières réalisées.

Selon l'OCDE, la croissance du PIB devrait s'établir à 3,2% en 2024 et resterait à ce même niveau pour l'année 2025 avec des disparités non négligeables selon les pays. Ainsi les Etats-Unis et l'Espagne continuent de surprendre avec une croissance d'environ 3%, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024. A contrario, les économies de marché émergentes telles que l'Inde, la Chine et l'Indonésie connaissent des croissances proches de 5%.

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

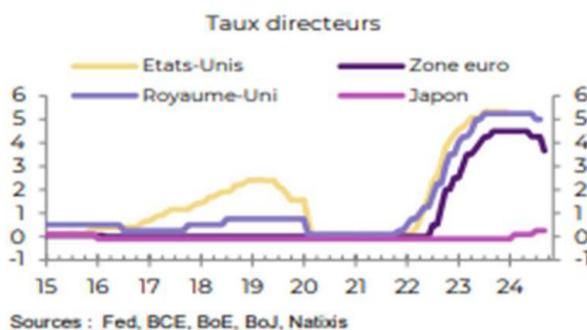
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2023	2024	2025
Production mondiale	3,3	3,2	3,2
Pays avancés	1,7	1,8	1,8
États-Unis	2,9	2,8	2,2
Zone euro	0,4	0,8	1,2
Allemagne	-0,3	0,0	0,8
France	1,1	1,1	1,1
Italie	0,7	0,7	0,8
Espagne	2,7	2,9	2,1
Japon	1,7	0,3	1,1
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,5
Canada	1,2	1,3	2,4
Autres pays avancés	1,8	2,1	2,2
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,2
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,7	5,3	5,0
Chine	5,2	4,8	4,5
Inde	8,2	7,0	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,3	3,2	2,2
Russie	3,6	3,6	1,3
Amérique latine et Caraïbes	2,2	2,1	2,5
Brésil	2,9	3,0	2,2
Mexique	3,2	1,5	1,3
Moyen-Orient et Asie centrale	2,1	2,4	3,9
Arabie saoudite	-0,8	1,5	4,6
Afrique subsaharienne	3,6	3,6	4,2
Nigéria	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	0,7	1,1	1,5
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,4	4,2	4,2
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,0	4,7

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024.

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires.

S'agissant des taux directeurs, les banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE ...) ont commencé à desserrer l'étau du crédit au regard de la décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement, même s'il connaît une « pause » sur le territoire national au regard de la situation politique, devrait se poursuivre sur l'année à venir.

Il est cependant nécessaire de rester très prudent en la matière car cela reste très fragile et les tendances peuvent être amenées à s'inverser très rapidement.



Il faut noter de plus, que ces perspectives n'intègrent pas encore les potentiels effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats-Unis nouvellement élu, et sont de facto, soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

➤ ZONE EURO

Concernant la zone euro, la croissance devrait se limiter à 1,3% pour 2025 après une année 2024 inférieure à 1%.

La dynamique de cette croissance est toutefois très hétérogène en 2024 selon les pays : l'Espagne continuant à avoir un taux supérieur aux autres états, quand celui de la France, deux fois moins important a tout de même été boosté par un effet temporaire lié aux Jeux olympiques et Paralympiques de Paris au 3ème trimestre. Parallèlement l'économie allemande a échappé à la récession technique grâce à la seconde partie de l'année et l'Italie a, pour sa part, connu une croissance nulle.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF(GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	6,2	2,9	2,3

Source : Natixis

➤ CONTEXTE NATIONAL

Les perspectives économiques de la France pour 2025, qui en septembre 2024, étaient assez proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1% voire 1,2%, ont finalement été récemment revues à la baisse par la Banque de France pour s'établir à 0,9% (prévision confirmée par le 1er Ministre lors de son discours de politique générale du 14 janvier dernier).

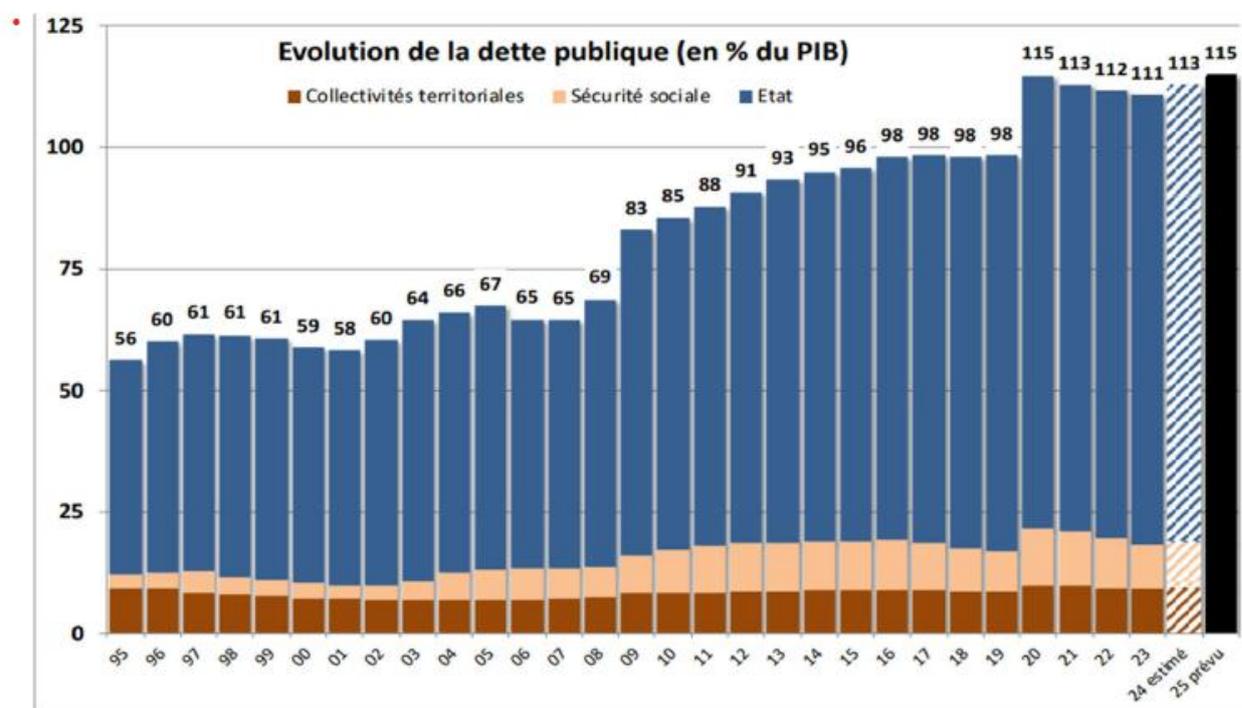
A l'instar de la zone euro, la désinflation devrait se poursuivre sur le territoire national et ce, malgré une légère remontée en fin d'année 2024. Au global, en moyenne annuelle, elle devrait s'établir à 2,3% en 2024 et à 1,7% en 2025.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	<i>5,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,0</i>

Source : Natixis CIB

Concernant le déficit public, celui-ci a connu une nouvelle dégradation : après 4,7% en 2022, le creusement du déficit en 2023 a atteint 5,5% (contre les 4,4% attendus) et devrait s'établir à 6,1% pour 2024 (contre 5,5% dans le Programme de stabilité). Ce delta a été présenté par les services de l'Etat en fin d'année 2024 et serait dû **à une mauvaise estimation des recettes nationales**.



Source : cabinet Michel Klopfer

Depuis l'adoption du traité de Maastricht, le critère de référence de 3% n'a été respecté que 7 fois en 32 ans. Depuis le 19 juin 2024, la France est entrée en procédure pour déficit public excessif. En octobre 2024, la France a présenté au Conseil de l'Union Européenne son plan budgétaire et structurel national à moyen terme (2027-2028) avec un objectif annuel de réduction de 0,5% du déficit public auquel les collectivités locales sont appelées à contribuer.

L'actuel Gouvernement en place prévoit de contenir le déficit public à 5,4 % du PIB annuel contre 5 % pour le précédent projet, rejeté suite à la censure du gouvernement Barnier. L'effort budgétaire annoncé par le Ministre de l'Economie, sera de l'ordre de 50 Mds € (contre 60 Mds € précédemment). La France dépassera donc cette année encore la limite des 3 % de déficit public autorisée au sein de l'Union européenne.

➤ CONTEXTE LOCAL

Au niveau local, les difficultés financières auxquelles doivent faire face les autres collectivités et notamment la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et l'agglomération Cœur Essonne doivent impérativement être prises en compte dans le contexte 2025 de notre collectivité.

En effet, compte tenu de la crise financière que traverse le Département du fait, notamment de la chute importante de ses recettes (liées principalement aux droits de mutation à titre onéreux) qui peinent à se redresser, l'accompagnement de certaines politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Fleury-Merogis sera impacté pour 2025.

A l'instar des autres collectivités, la Ville de Fleury-Mérogis, connaît une évolution de ses dépenses et une diminution de ses recettes. Cet « effet ciseau » en fonctionnement entraîne une dégradation de l'épargne brute.

Précisons que la Ville avait anticipé les impacts financiers de ses choix, comme la construction d'une nouvelle école et les charges qui en découlent en fonctionnement. Mais outre les effets de l'inflation, elle subit des mesures imposées par un gouvernement qui ne compense ni la hausse du point d'indice qu'il a décidé unilatéralement, ni les transferts et qui diminue les recettes aux collectivités pour combler un déficit qu'elles n'ont pas contribué à creuser...

✓ **LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE – LOI DE FINANCES 2025**

Après s'être confronté à une débâcle sans précédent lors de sa 1^{ère} mouture présentée en octobre 2024 par le gouvernement de Michel Barnier, le projet de loi de finances 2025 (PLF 2025) emmené par François Bayrou a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 février, après engagement de la responsabilité du gouvernement avec utilisation d'un **49.3**, puis validé par le Sénat le 6 février 2025.

En 2025, le grand objectif visé par le **PLF 2025** sera **d'abaisser à 5,4 % du PIB (produit intérieur brut) le déficit public**, contre 6,1 % en 2024. Pour parvenir à redresser les comptes publics, le gouvernement prévoit de nombreux coups de rabet sur les dépenses de l'État, sur les budgets octroyés à certains ministères, la création de taxes exceptionnelles pour les particuliers les plus fortunés ou pour les grandes entreprises, et une contribution renforcée des collectivités.

Ainsi le gouvernement Bayrou requiert des collectivités un effort budgétaire de **2,2 milliards d'euros d'efforts budgétaires**. Cela se traduit notamment par :

- ✚ Un abaissement du **fonds vert** (qui, rappelons-le, est destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires) pour près **de 1,5 milliard €**
- ✚ La mise en place d'un dispositif de lissage des recettes fiscales de 3000 collectivités (soit près de quatre fois plus de dans le 1^{er} dispositif !) qui permettra à l'Etat de réaliser une économie estimée à 1 milliard € pour 2025, dont 500 M€ pour le bloc communal et les 1906 communes concernées.
- ✚ Sont aussi confirmés le **gel de la TVA en 2025** et le **maintien en l'état actuel du FCTVA**, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles.
- ✚ **La DGF** n'augmentera finalement que de **150 M€** contrairement aux déclarations récentes du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, François Rebsamen, qui annonçait soutenir l'augmentation par l'Etat de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 290 M€. Mais il est à noter que le financement des 150 millions d'euros supplémentaires de DGF provient d'une **minoration des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**. Le pouvoir public estimant, je le cite « qu'il n'y aura pas d'engagements de crédits des collectivités en dernière année de mandat ».

- ✚ La **hausse de la péréquation est maintenue**, avec **150 M€** sur la dotation de solidarité rurale (**DSR**) et **140 M€** sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (**DSU**). Mais celle-ci sera financée en partie par un **prélèvement sur la dotation forfaitaire**.
- ✚ Les montant des dotations d'investissements ne sont donc plus sanctuarisés comme l'avait promis le gouvernement, **avec la baisse de la DSIL**. Toutefois le montant de la **DETR** devrait être maintenu. Seul l'**abaissement du seuil de consultation des commissions DETR**, passant de 100 000 euros à 50 000 euros, a été retenu.

Il convient de préciser par ailleurs, que ce budget s'appuie sur des estimations de croissance du PIB en 2025, qui est par nature très difficile à anticiper correctement. Ainsi, en 2024, des erreurs de prévisions avaient contribué au dérapage budgétaire.

✓ LA SITUATION DE LA VILLE DE FLEURY MEROGIS

➤ LES FAITS MARQUANTS DE 2024

Rappel des « faits / évènements » marquants de l'année 2024 :

- ✓ Fin des travaux et inauguration de l'école Baker, de la cuisine centrale et du nouveau centre de loisirs
- ✓ Travaux de rénovation de la mairie : 1^{ère} phase de changement des huisseries et de la marquise, et de la peinture des bureaux
- ✓ Fin des travaux pour la transformation de la crèche familiale en multi-accueil ; inauguration en novembre
- ✓ Travaux de vidéoprotection, installation des caméras. Fin des travaux prévue en 2025 (raccordement CORG)
- ✓ Fin des travaux et ouverture du local des ASVP et du Centre social
- ✓ Travaux de rénovation des vestiaires rugby
- ✓ Acquisition de locaux pour le futur centre de santé. Lancement des études et 1^{ère} phase de travaux en 2025
- ✓ Deuxième édition de la démarche de concertation publique « Dessinons Fleury »
- ✓ Rénovation de la place Albert Camus.
- ✓ Lancement du premier réveillon de nouvel an « réveillons ensemble ».

➤ LE RESULTAT ESTIMATIF 2024

Avant de débattre sur les projets ou les investissements futurs, il convient de présenter un atterrissage prévisionnel de l'exercice 2024. A ce stade, il est possible de dégager un résultat provisoire qui sera toutefois susceptible de varier.

✚ *Le fonctionnement*

En dépenses, sur l'exercice 2024, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 90,33% Il est supérieur à celui constaté en 2023 (85,9%).

Dans un contexte de persistance de l'inflation impactant des postes comme les fluides, l'alimentation, les marchés de fournitures et de services cumulé à l'ouverture de nouveaux équipements publics (nouvelle école, cuisine centrale, centre social, crèche Lucie Aubrac) les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté. Elles ont été exécutées dans le périmètre budgété et affichent des taux d'exécution performants

Evolution des dépenses de fonctionnement 2023-2024

CHAPITRES	2023			2024			Variation 2023/2024	
	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté
011- Charges à caractère général	5 309 717,00 €	4 148 677,00 €	78,10%	4 885 096,38 €	4 494 476,63 €	92,00%	-8,00%	8,34%
012- Charges de personnel	11 647 890,00 €	10 723 466,00 €	92,10%	12 605 080,00 €	11 543 120,59 €	91,58%	8,22%	7,64%
65- Autres charges de gestion courante	775 856,00 €	547 992,00 €	70,60%	590 050,00 €	577 810,80 €	97,93%	-23,95%	5,44%
66- Charges financières	345 000,00 €	213 865,00 €	62,00%	530 000,00 €	529 154,06 €	99,84%	53,62%	147,42%
67- Charges exceptionnelles	71 500,00 €	494,00 €	2,00%	20 000,00 €	531,36 €	2,66%	-72,03%	7,56%
68- Dotations aux amortissements, dépréciatio	50 000,00 €	- €	0,00%	350 000,00 €	- €	0,00%	600,00%	0,00%
Total dépenses Réelles de Fonctionnement	18 199 963,00 €	15 634 494,00 €	85,90%	18 980 226,38 €	17 145 093,44 €	90,33%	4,29%	9,66%
023-Virement à la section d'investissement	3 287 781,00 €	- €	0,00%	4 217 511,21 €	- €	0,00%	28,28%	0,00%
042-Opérations d'ordre transfert entre section	500 000,00 €	389 195,00 €	77,80%	513 000,00 €	386 515,40 €	75,34%	2,60%	-0,69%
Total opération d'ordre	3 787 781,00 €	389 195,00 €	10,30%	4 730 511,21 €	386 515,40 €	8,17%	24,89%	-0,69%
002-Résultat de Fonctionnement reporté	- €	- €		- €	- €			
Total dépenses de Fonctionnement	21 987 744,00 €	16 023 689,00 €	72,90%	23 710 737,59 €	17 531 608,84 €	73,94%	7,84%	9,41%

En recettes, le taux de réalisation est de **102%** sur les recettes réelles de fonctionnement. Avec **19.1M€** de réalisé en 2024 contre **18.7M€** en 2023. Il est à considérer en outre que cette relative évolution intègre la prise en compte d'une partie de recettes 2023, notamment pour les chapitres 013 et 70 et par le remboursement de nombreux avoirs des fournisseurs d'énergie (chapitre 75).

Evolution des recettes de fonctionnement 2023-2024

CHAPITRES	2023			2024			Variation 23/24	
	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Réalisé
013- Atténuations de charges	336 000,00 €	290 752,00 €	87,00%	336 000,00 €	327 970,20 €	97,61%	0,00%	12,80%
70- Produits services, domaine et ventes divers	576 300,00 €	602 566,00 €	107,00%	949 440,00 €	760 205,26 €	80,07%	64,75%	26,16%
73- Impôts et taxes	11 559 321,00 €	11 458 566,00 €	99,00%	5 207 100,00 €	5 271 746,04 €	101,24%	-54,95%	-53,99%
731- Fiscalité locale	- €	- €	0,00%	6 792 107,00 €	6 396 929,39 €	94,18%	0,00%	0,00%
74- Dotations et participations	5 396 443,00 €	6 253 123,00 €	116,00%	5 365 172,00 €	6 129 596,11 €	114,25%	-0,58%	-1,98%
75- Autres produits de gestion courante	58 400,00 €	58 496,00 €	100,00%	68 700,00 €	163 878,12 €	238,54%	17,64%	180,15%
76- Produits financiers	2,00 €	2,00 €	100,00%	- €	- €	0,00%	-100,00%	-100,00%
77- Produits exceptionnels	10 000,00 €	23 823,00 €	238,00%	10 000,00 €	342,14 €	3,42%	0,00%	-98,56%
78- Reprises sur amortissements, dépréciation	20 000,00 €	- €	0,00%	- €	60 892,55 €	0,00%	-100,00%	-100,00%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	17 956 466,00 €	18 687 328,00 €	104,00%	18 728 519,00 €	19 111 559,81 €	102,05%	4,30%	2,27%
002-Résultat de Fonctionnement reporté	4 031 279,00 €	4 031 279,00 €	100,00%	4 982 218,59 €	4 982 218,59 €	100,00%	23,59%	23,59%
Total dépenses de Fonctionnement	21 987 745,00 €	22 718 607,00 €	103,32%	23 710 737,59 €	24 093 778,40 €	101,62%	7,84%	6,05%

✚ L'investissement

En dépenses, l'année 2024 marque le pas puisqu'elle sacralise l'exécution d'une enveloppe budgétaire de près de **10.5M€** contre **13,2M€** en 2023. Ces crédits ont été consacrés à l'achèvement des travaux de l'établissement scolaire J Baker et de la cuisine centrale (5.1 M€), de la crèche Lucie Aubrac (860 000€), du local ASVP (466 000€) et du développement de la vidéoprotection (1.1 M€)

Evolution des dépenses d'investissement 2023-2024

CHAPITRES	2023			2024			Variation 23/24	
	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté
20-Immobilisations incorporelles	86 521,00 €	28 737,00 €	33,21%	129 392,19 €	66 730,01 €	51,57%	49,55%	132,21%
204-Subventions d'équipement versées	- €	- €	0,00%	70 000,00 €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
21- Immobilisations corporelles	18 572 003,00 €	9 650 558,00 €	51,96%	12 303 691,16 €	9 343 466,84 €	75,94%	-33,75%	-3,18%
23- Immobilisations en cours	- €	- €	0,00%	57 220,33 €	2 500,00 €	4,37%	0,00%	0,00%
Total dépenses d'équipement	18 658 524,00 €	9 679 295,00 €	51,88%	12 560 303,68 €	9 412 696,85 €	74,94%	-32,68%	-2,75%
10- Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	0,00%	317 962,88 €	317 962,88 €	100,00%	0,00%	0,00%
13- Subventions d'investissement	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
16- Emprunts et dettes assimilées	630 000,00 €	495 897,00 €	78,71%	757 000,00 €	754 847,78 €	99,72%	20,16%	52,22%
27 -Autres Immobilisations financières	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
Total dépenses financières	630 000,00 €	495 897,00 €	78,71%	1 074 962,88 €	1 072 810,66 €	99,80%	70,63%	116,34%
040-Opérations d'ordre transfert entre section	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
Total opération d'ordre	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
001-Résultat d'Investissement reporté	3 018 858,00 €	3 018 858,00 €	100,00%	- €	- €	-	-100,00%	-100,00%
Total dépenses d'Investissement	22 307 382,00 €	13 194 050,00 €	59,15%	13 635 266,56 €	10 485 507,51 €	76,90%	-38,88%	-20,53%

En recettes, on constate un faible taux de réalisation (40.16%). En effet, les vacances de postes, de janvier à octobre, à la Direction des Finances n'ont pas permis un travail rigoureux et régulier de suivi de l'obtention des recettes. Ce travail, engagé tardivement au cours du dernier trimestre 2024, explique donc ce faible taux de réalisation. Toutefois, les recettes non titrées apparaîtront en RAR au BP 2025 pour un montant global de 4 241 014,55€.

Evolution des recettes d'investissement 2023-2024

CHAPITRES	2023			2024			Variation 23/24	
	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Mandaté	% réalisé	Budget	Réalisé
13-Subventions d'investissement	6 011 861,00 €	2 354 037,00 €	39,16%	3 893 395,55 €	1 128 702,71 €	28,99%	-35,24%	-52,05%
16-Emprunts et dettes assimilées	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €	100,00%	2 000,00 €	145 308,00 €	7265,40%	-99,98%	-98,68%
Total recettes d'équipement	17 011 861,00 €	13 354 037,00 €	78,50%	3 895 395,55 €	1 274 010,71 €	32,71%	-77,10%	-90,46%
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 507 740,00 €	1 272 136,00 €	84,37%	3 188 041,86 €	1 994 392,91 €	62,56%	111,45%	56,78%
024-Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0,00%	0,00%
Total recettes financières	1 507 740,00 €	1 272 136,00 €	84,37%	3 188 041,86 €	1 994 392,91 €	62,56%	111,45%	56,78%
021- Virement de la sect° de fonctionnement	3 287 781,00 €	- €	0,00%	4 217 511,21 €	- €	0,00%	28,28%	0,00%
040- Opérat° d'ordre transfert entre sections	500 000,00 €	389 195,00 €	77,84%	513 000,00 €	386 515,40 €	75,34%	2,60%	-0,69%
Total opérations d'ordre	3 787 781,00 €	389 195,00 €	10,28%	4 730 511,21 €	386 515,40 €	8,17%	24,89%	-0,69%
001-Résultat d'Investissement reporté	- €	- €	0,00%	1 821 317,94 €	1 821 317,94 €	0,00%	0,00%	0,00%
Total dépenses d'Investissement	22 307 382,00 €	15 015 368,00 €	67,31%	13 635 266,56 €	5 476 236,96 €	40,16%	-38,88%	-63,53%

✚ La balance budgétaire 2024

Sous réserve du résultat définitif, l'équilibre budgétaire s'établit comme suit :

- **En fonctionnement**, le solde positif s'élève à **6 562 169,56 €**
- **En investissement**, le solde 2024, hors RAR s'élève à **- 5 009 270,55 €**
- L'excédent hors RAR s'élève donc à **1 552 899,01 €**

- Les RAR en investissement s'élèvent à 1 552 615,75 € en dépenses et 4 241 014,55 € en recettes, équivalent à un solde positif de **2 688 398,80 €**

Au total, le résultat de la section d'investissement présente un **solde négatif** (besoin de financement) à **2 320 871,75 €** (5 009 270.55 – 2 688 398.80)

Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent. Le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

6 562 169,56 € d'excédent de fonctionnement - **2 320 871,75 €** de besoin de financement
= **4 241 297,81 € d'autofinancement**

La reprise anticipée du résultat n'étant pas entièrement consolidée, elle sera présentée au Conseil municipal du mois d'avril à l'occasion du vote du BP 2025.

➤ **LES OBJECTIFS 2025**

Malgré un environnement budgétairement très tendu notamment compte tenu des mesures gouvernementales envisagées pour redresser les comptes publics et de l'inflation persistante, la municipalité souhaite maintenir le niveau de ses ambitions, dans la continuité des exercices précédents.

Cette volonté, se traduira dans la préparation du budget 2025 avec comme objectifs de :

- ✚ Poursuivre la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes afin de pérenniser l'autofinancement ainsi que les actions de sobriété énergétique qui sont également indispensables pour répondre au défi environnemental ;
- ✚ Poursuivre la réalisation du programme d'investissement en matière de services et d'équipements en faveur des Floriacumois;
- ✚ Travailler à dégager des moyens pour continuer d'agir pour améliorer le cadre de vie, la tranquillité, la lutte contre les incivilités ;
- ✚ Renforcer l'organisation des services municipaux pour favoriser l'efficacité de l'action publique de proximité.

✓ **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

La Municipalité souhaite poursuivre les engagements de la mandature en matière de services et d'équipements à développer en faveur des Floriacumois. Elle souhaite également donner corps aux actions et projets qui se sont exprimés dans le cadre des ateliers de concertation « Dessinons Fleury » conduits au cours du dernier trimestre 2024.

Il ne serait cependant pas responsable d'ignorer le contexte inflationniste, tel qu'il a été présenté. Et il est à prévoir que l'année 2025 sera également impactée par l'augmentation des charges d'une part, mais également par une réduction des recettes, celles de l'Etat, mais également celles des collectivités financeurs (Région, Département) touchées également par le contexte budgétaire national.

Au regard de la nécessité de maîtrise de gestion budgétaire engendrée par ce cadre, il est d'ores et déjà acquis que la Ville ne sera pas en capacité de suppléer le désengagement financier des autres collectivités dans le contexte local 2025.

Et ce d'autant plus que la municipalité n'augmentera pas les taux de la fiscalité locale, ni en 2025, ni en 2026, conformément aux engagements pris.

Les orientations budgétaires 2025 traduisent donc cette double préoccupation, d'affirmer des choix et des projets ambitieux de services publics solidaires tout en préservant sur le long terme un équilibre budgétaire par des efforts de gestion rigoureux.

Ainsi, la municipalité affirme :

1° Donner la priorité à l'éducation, à l'enfance et au sport

- ✓ En apportant des réponses concrètes aux besoins d'éducation : Le programme de travaux engagés dans les écoles sera poursuivi en 2025.
*Une enveloppe supplémentaire de **100 000€** d'investissement sera prévue à l'entretien du patrimoine scolaire et complètera le fonds de roulement investi chaque année.
Par ailleurs, la Ville entend relever le niveau d'équipements numériques à destination des élèves. L'opération s'élève à **212 000€**, au global et sera phasée sur 2 à 3 années en fonction des capacités financières de la Ville.*
- ✓ En renforçant les équipements en libre accès pour les enfants : La municipalité a engagé un programme pluriannuel d'investissement destiné à rénover et développer des aires de jeux. Après la rénovation, en 2024, de 2 aires de jeux pour enfants (à la Maison de la Petite enfance, Place Victor Hugo), il est prévu en 2025 de créer 2 nouvelles aires de jeux, au Village. Ces investissements représentent un montant estimé à **100 000 €**
- ✓ En consacrant des crédits à la pratique sportive et à l'entretien des équipements sportifs : Après les rénovations successives des vestiaires foot, et l'achat de projecteurs pour permettre la pratique sportive sur l'ensemble des terrains existants, il est prévu de remplacer le terrain synthétique du stade Lascombe, pour un montant estimé à **650 000€**.
Avec le récent recrutement d'un éducateur sportif, le dispositif « Sport pour tous » sera également effectif pour offrir aux Floriacumois un programme d'activités sportives encadrées.

2° Promouvoir toutes les formes de solidarité et le lien social

- ✓ En initiant un projet de Maison France Services : En lien avec les services de l'Etat, la municipalité développe le projet d'ouvrir en 2025, un accueil dans lequel les habitants pourront être accompagnés dans leurs démarches administratives. Outre l'enveloppe de travaux nécessaires à l'ouverture d'un espace, la participation de la Ville consistera en la création de postes dédiés à l'accueil et l'information des habitants. Le coût de cette participation s'élève à environ **70 000€** annuels.
- ✓ En développant les activités du centre social : Après l'inauguration du centre social en fin d'année 2024, l'année 2025 sera consacrée au développement des activités de ce nouvel équipement, mais également dans les quartiers, en concertation avec les habitants. Un budget spécifique de fonctionnement pour un montant de **75 000€** sera inscrit pour cette année (hors masse salariale).
- ✓ En poursuivant le projet de centre de santé : Après l'acquisition d'un local dédié à ce projet, la Ville entend engager les études et les 1ers travaux, notamment ceux nécessaires à l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire. Un montant de **350 000€** sera inscrit pour 2025, pour engager une 1ère phase de travaux.

➤ **FONCTIONNEMENT**

L'hypothèse de BP 2025 prévoit en fonctionnement :

En recettes de fonctionnement : le montant global du BP de fonctionnement en recettes est proposé en légère baisse (- **250 000 €** par rapport au réalisé 2024). Cette hypothèse prévoit notamment :

- **950 000 € au chapitre 70** (produits de services) : ce chapitre regroupe principalement les articles liés aux redevances payées par les usagers pour l'utilisation des équipements et des services municipaux. En 2024, un rattrapage important a été opéré, s'agissant de produits non encaissés en 2023. En 2025, il est proposé d'inscrire un montant de 950 000€ (**soit + 190 000€ par rapport au réalisé 2024**) avec l'ambition de répondre aux objectifs d'augmentation de certains produits, notamment sur les services financés par la CAF (enfance, jeunesse, petite enfance, centre social etc.).
- **5,2 M€ au chapitre 73** (dotations et attributions) : Les incertitudes nous invite à la prudence. En effet, ces recettes sont alimentées par la DSU et les versements effectués par Cœur d'Essonne agglomération (Dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation et le Fonds de solidarité de la région Ile de France). Au vu des difficultés rencontrées par l'ensemble des collectivités, aucune augmentation n'est à espérer... Il est donc proposé d'inscrire le montant réalisé en 2024.
- **6,4 M€ au chapitre 731** (fiscalité) : Là encore, les incertitudes sur la fiscalité ne laissent rien espérer... Par ailleurs, si le gouvernement a prévu une augmentation des bases en 2025, je rappelle que la municipalité de son côté, n'augmentera pas les taux de la fiscalité locale. Par conséquent le montant réalisé en 2024 sera reconduit en recettes prévisionnelles 2025
- **4,8 M€ au chapitre 74** (dotations et subventions) : Au vu des incertitudes en matière de dotations d'Etat (DSU, DSR), et des subventions déjà attendues en forte baisse de la part notamment du Département, il est proposé d'inscrire un montant plus faible (soit - **1.2 M€** par rapport au réalisé 2024).

En dépenses de fonctionnement : le montant global du BP de fonctionnement en dépenses est proposé à la hausse (**+ 2 M€** par rapport au réalisé 2024) Cette hypothèse prévoit notamment :

- **4,97 M€ au chapitre 11**. L'ouverture des nouveaux locaux inaugurés en 2024 entraîne une augmentation des dépenses en fluides (eau, gaz, électricité) et plus globalement en fonctionnement (activités et matériels nécessaires aux nouvelles structures). La hausse s'élève au global à **+940 000€** par rapport au réalisé 2024.
- **880 000€ au chapitre 65** (autres charges de gestion courante) : Ce chapitre regroupe principalement les participations et subventions versées aux organismes extérieurs (subventions aux associations, versement d'une subvention au CCAS...). L'augmentation s'explique principalement par les frais liés à nos opérations et par l'augmentation de la participation de la Ville à la prévention jeunesse
- **504 000€ chapitre 66** (charges financières) afin de recouvrir le remboursement des intérêts des emprunts pour l'emprunt souscrit en 2023. Ce chapitre est en baisse puisque la Ville a fini de rembourser un emprunt datant de la précédente mandature.
- **Une baisse substantielle du chapitre 68** (provisions pour risque) : Ce chapitre permet à la collectivité de lisser par le biais d'une provision, une charge risquant d'impacter le compte de la commune et se double d'une provision déterminée par le TP par anticipation de non recouvrement de créances. Il est proposé d'inscrire un montant de **100 000€**, représentant une baisse d'environ 70% par rapport à l'inscription 2024, puisque les principales opérations sont en cours d'achèvement.
- **12, 35 M€ au chapitre 12** : soit une **+ 940 000€** par rapport au réalisé 2024. Cette augmentation s'explique par :
 - Les créations de postes pour les nouveaux équipements
 - La prise en compte en année pleine de l'augmentation de 2% du SMIC, intervenue au 1^{er} novembre 2024.
 - La participation à la Prévoyance santé, obligatoire à compter de 2025
 - Le Glissement Vieillesse Technicité qui traduit l'évolution des carrières

- L'augmentation attendue du taux de cotisation à la CNRACL

A propos de la hausse du taux de cotisation des collectivités à la CNRACL : le décret paru le 31 janvier dernier prévoit une augmentation de 3 % cette année (avec effet dès janvier) puis autant chaque année jusqu'en 2028.

Pour cette année, l'augmentation représente un surcoût de **+ de 140 000€**. Sur 4 exercices budgétaires, le surcoût s'élèverait donc à **+ de 600 000 €**, ce qui est particulièrement important, notamment pour les collectivités qui ont un niveau d'épargne qui s'affaiblit déjà chaque année au vu des efforts constamment demandés aux collectivités...

Il convient par ailleurs de rappeler que si la caisse de retraite des fonctionnaires est aujourd'hui en déficit, c'est principalement le résultat de la contribution que la CNRACL au redressement d'autres régimes de retraites déficitaires depuis les années 1970.

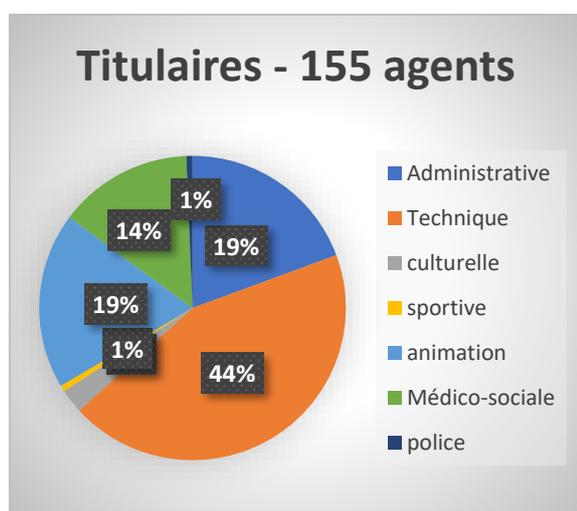
A ce titre, la ponction opérée sur les finances de la caisse s'élève au total à 100 milliards d'euros, ce qui l'a privée de toute possibilité de constituer un fonds de réserve.

➤ STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2024

Au 31/12/2024, la Ville comptait 337 agents dont 155 agents titulaires, 121 agents contractuels permanents, 7 agents contractuels occasionnels, 34 agents horaires et 20 agents en activité accessoire, répartis comme suit :

Répartition des agents par statut et par filière :

Filières	Titulaires	Contractuels permanents	Contractuels occasionnels	Agents horaires	Activité accessoire	Total
Administrative	30	17	2	2	0	51
Technique	68	43	4	9	0	124
Culturelle	4	14	0	0	0	18
Sportive	1	0	0	0	0	1
Animation	29	38	1	23	0	91
Médico-sociale	22	9	0	0	0	31
Police	1	0	0	0	0	1
Activité accessoire	0	0	0	0	20	20
Total	155	121	7	34	20	337





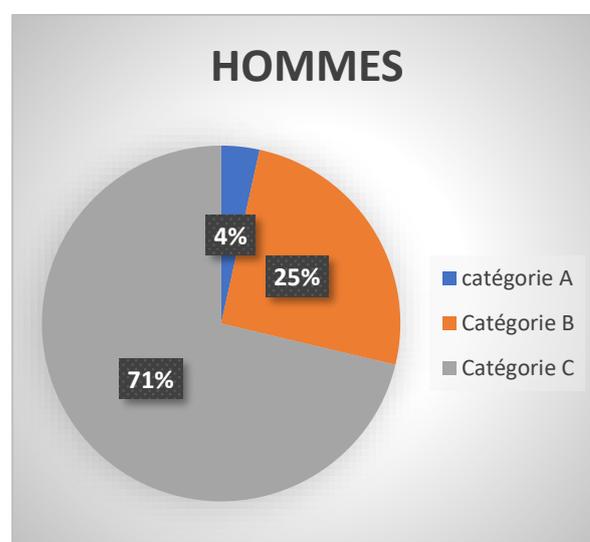
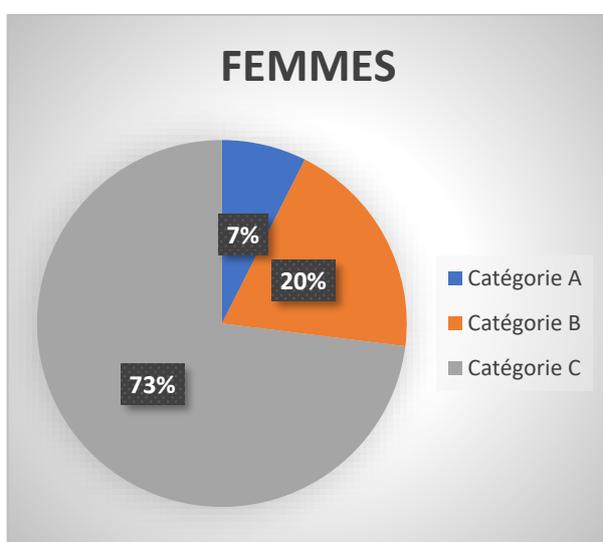
Rapporté au nombre d'agents permanents, qui s'élève à **276**, on compte **56%** de titulaires de la Fonction publique.

Les filières technique et animation prédominent largement. Ces filières qui regroupent des effectifs très importants (215 agents permanents et occasionnels) reflètent le développement des services aux usagers : secteurs péri et extrascolaire, animation et organisation d'activités de loisirs, entretien et restauration, propreté, voirie et espaces verts...

La filière administrative est ensuite la mieux représentée, puis la filière médico-sociale qui augmente avec l'ouverture de la nouvelle crèche Lucie Aubrac.

Répartition des agents par genre au 31/12/2024 (agents titulaires et contractuels permanents) :

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Catégorie A	3	14	17
Catégorie B	22	37	59
Catégorie C	62	138	200
TOTAL	87	189	276



On constate, à la lecture des tableaux ci-dessus, que les femmes sont très largement majoritaires, mais aussi que leur nombre progresse dans l'encadrement.

Par ailleurs cette évolution traduit le choix de la collectivité de favoriser l'avancement et la promotion conformément aux lignes directrices de gestion.

Evolution des dépenses de personnel :

Masse salariale	2023	2024	Prévision 2025
Dont rémunération des titulaires (TBI)	3 553 305.40€	3 510 205.40€	3 678 205.10€
Dont rémunération des non titulaires	2 231 541.27€	2 457 421.90€	2 280 627.30€
Dont rémunération des apprentis	15 769.94€	- €	-
Dont NBI-SFT-IR	270 335.67€	382 716.83€	410 058.24€
Dont primes/RI	927 258.20€	1 027 033.60€	1 118 375.30€
TOTAL	6 998 210.48€	7 377 377.70€	7 487 663.30€

Temps de travail / conditions de travail

Afin de se conformer à la loi du 6 août 2019, dite de Transformation de la Fonction publique, une délibération relative à la durée et à l'organisation du temps de travail a été votée au conseil municipal le 21 décembre 2021. Celle-ci précise les nouveaux cycles de travail applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

En matière de conditions de travail, le Document Unique sur l'évaluation des risques professionnels (DUERP) est en cours d'actualisation.

Par ailleurs, plusieurs formations hygiène et sécurité sont programmées sur 2025 :

- 2 initiales sauveteur secouriste du travail
- 3 maintiens et actualisations sauveteur secouriste du travail
- 1 initiale habilitation électrique H0-BE BS manœuvre
- 1 recyclage habilitation électrique H0-BE BS manœuvre
- 2 incendies (manipulation des extincteurs et évacuation)
- 1 gestes et postures pour les ATSEM
- 3 autorisations de conduite

En lien avec la médecine de travail, des ateliers de sensibilisation ont été déployés depuis le dernier trimestre 2024. Ils seront poursuivis tout au long de l'année 2025, avec différentes thématiques :

- Les addictions en milieu professionnel
- Les TMS (troubles musculo-squelettiques)
- Les EPI (équipement de protection individuel)
- Le harcèlement
- La gestion du handicap
- Le risque cardio-vasculaire

➤ INVESTISSEMENT

L'hypothèse de BP 2025 prévoit en investissement :

En recettes d'investissement :

- Un montant estimé à environ **200 000€** de FCTVA (compte 10222)
- Un montant de **4 241 014,55€** de recettes en RAR
- Un montant de **223 000€** au titre du résultat de fonctionnement reporté
- Des recettes d'amendes estimées à **130 000€**

En dépenses d'investissement :

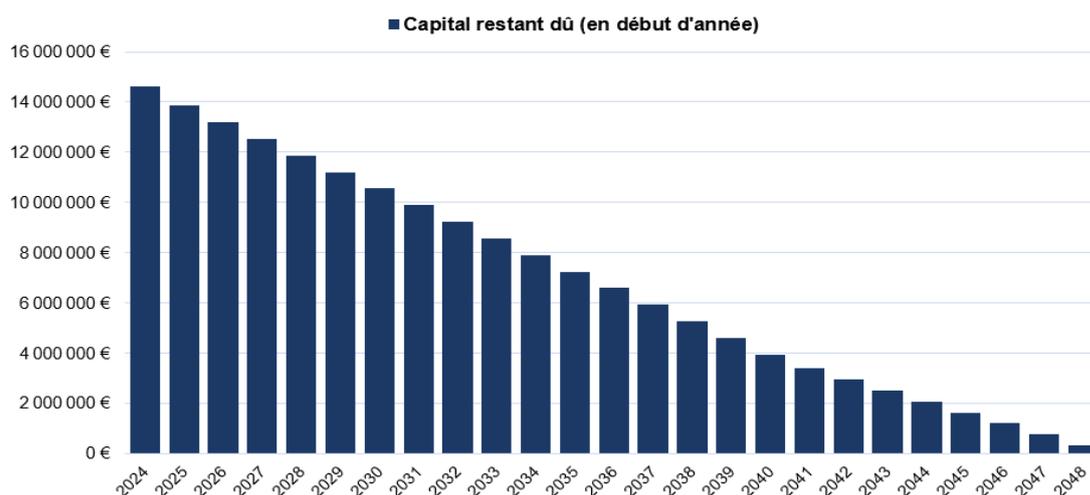
- **662 000€** de remboursement du capital
- Un montant de **1 552 615.72€** de dépenses en RAR
- Une provision de **25 000 €** au chapitre 10 (*taxe d'aménagement*)
- Un montant estimé à **3 M€** aux chapitres 20 et 21 à définir pour les nouvelles inscriptions en opérations

➤ L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

Synthèse de la dette au 10/01/2025

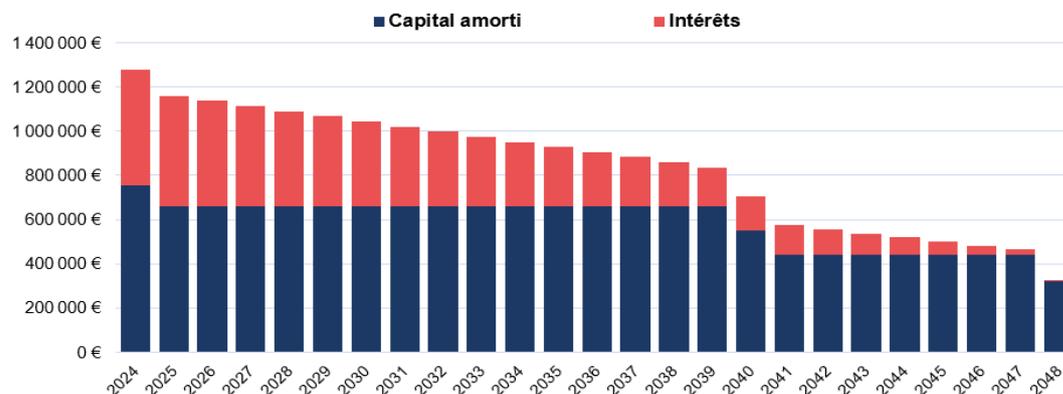
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 850 000.00 €	3,72 %	21 ans et 6 mois	10 ans et 10 mois	3

Évolution de l'encours de la dette globale



L'encours présenté est le capital restant dû au début de l'année (avant d'éventuelles échéances d'amortissement au 1er janvier).

Profil de remboursement



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2034, et la totalité de la dette sera éteinte en 2048. Sa durée de vie moyenne est de 10 ans et 10 mois.

Les annuités baissent chaque année jusqu'en 2048.

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

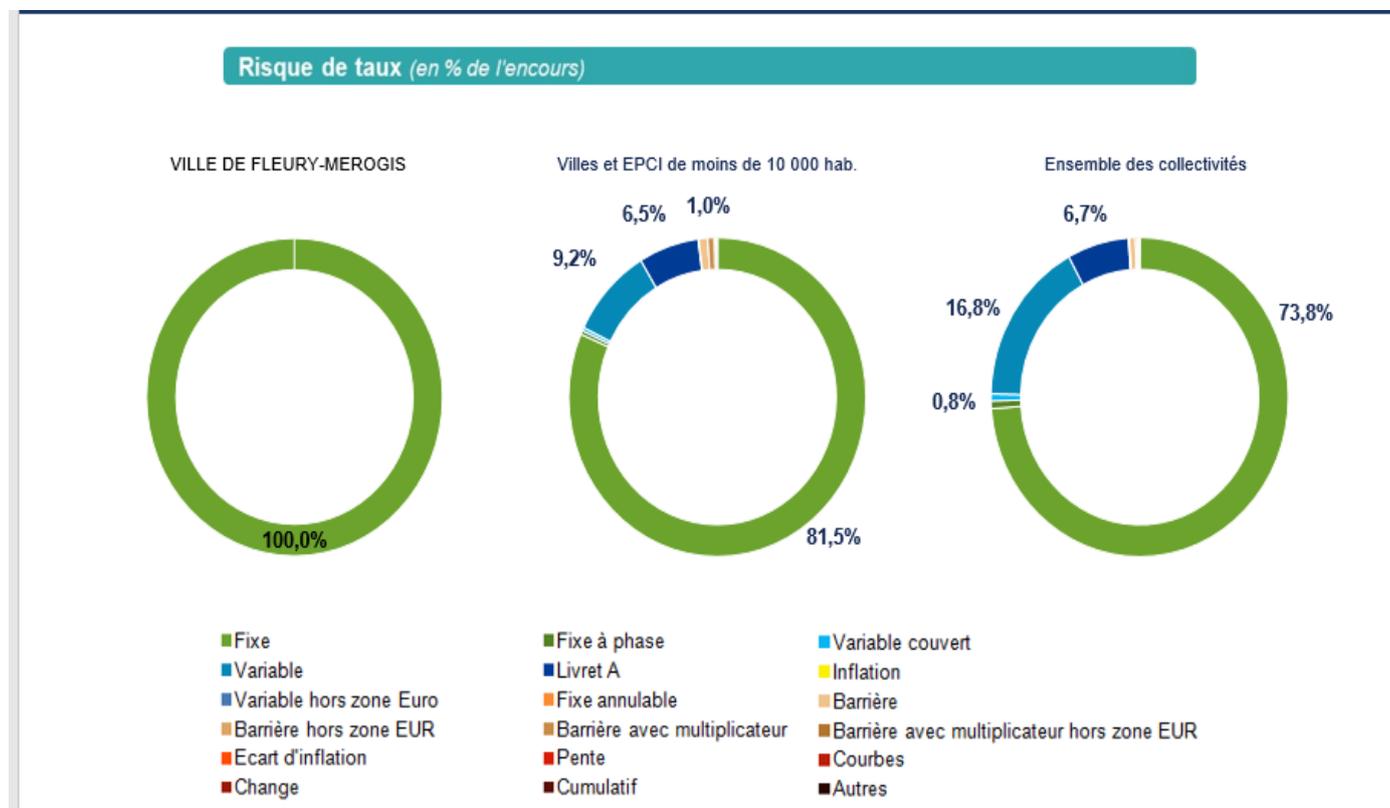
Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	3	13 850 000.00 €	3,72 %
Dette	3	13 850 000.00 €	3,72 %

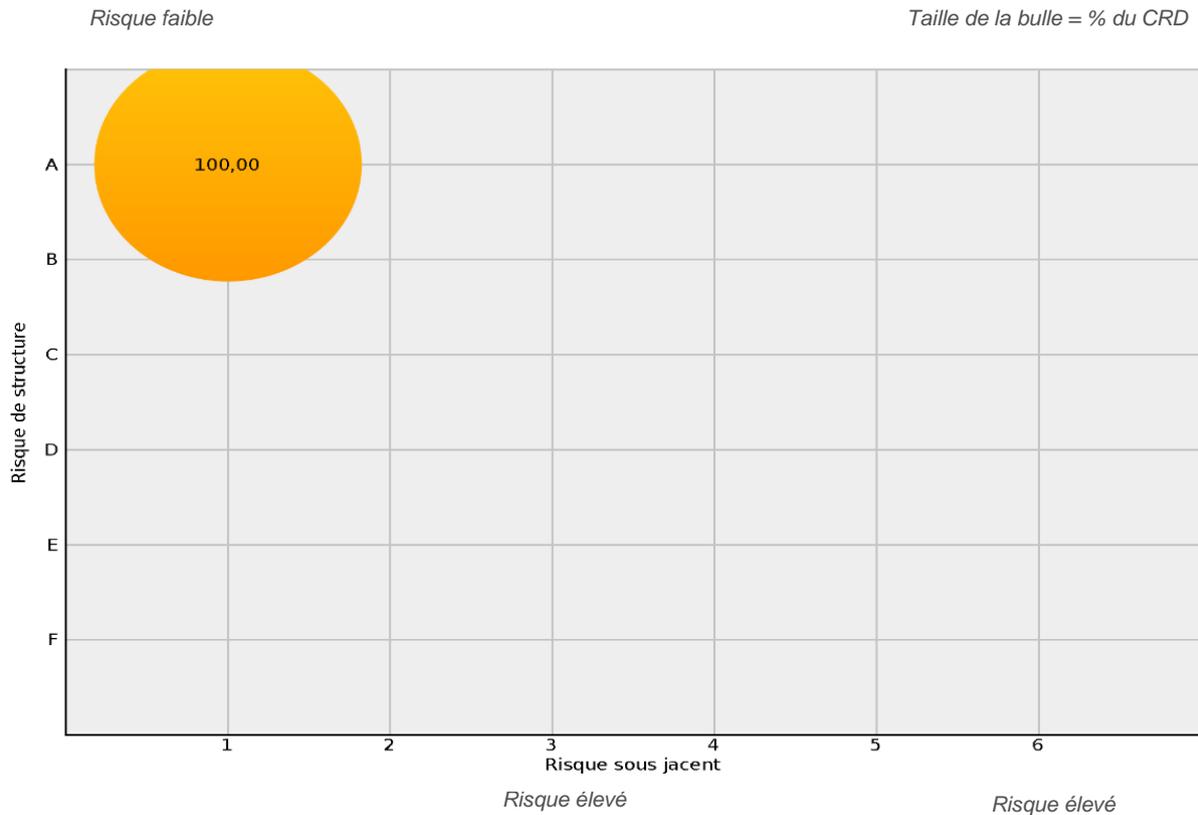
Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	13 850 000.00 €	100,00 %	3,72 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	13 850 000.00 €	100,00 %	3,72 %

Dette selon la charte de bonne conduite



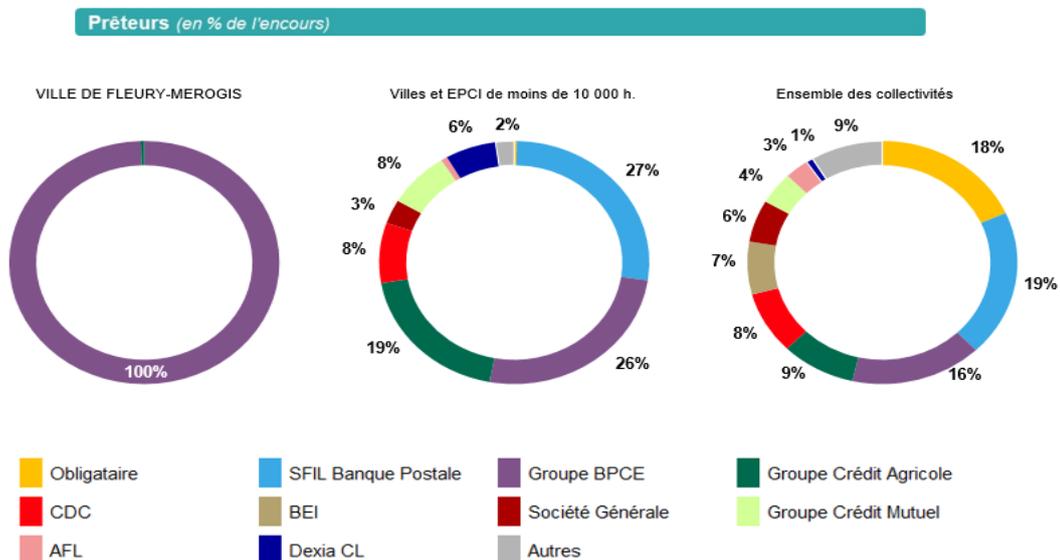
Selon la charte de bonne conduite (Charte Gissler) la dette du budget principal de la Ville de Fleury-Merogis demeure classifiée comme une dette « saine » (notation classifiée 1A).



Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	13 850 000.00 €	100,00 %	
Ensemble des prêteurs	13 850 000.00 €	100,00 %	-

Seul prêteur : Caisse d'Épargne



Dettes par année

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	13 499 521 €	12 839 521 €	12 179 521 €	11 520 205 €	10 859 521 €	7 559 521 €
Capital payé sur la période	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €
Intérêts payés sur la période	499 156 €	476 114 €	453 072 €	430 030 €	406 988 €	291 778 €
Taux moyen sur la période	3,66 %	3,67 %	3,68 %	3,69 %	3,70 %	3,80 %

Et demain pour Fleury ?

Si le recours à l'emprunt n'est pas envisagé d'ici la fin de mandature actuelle, il est utile néanmoins de garder en tête la structure de la dette actuelle.

Actuellement la dette est constituée de 3 contrats souscrits à taux fixe auprès d'un seul établissement bancaire : la Caisse d'Épargne. Pour rappel, les préconisations en matière bancaire invitent à diversifier les emprunts et y accordant une part n'excédant pas 25 % de son portefeuille en emprunts à taux variables et à contracter avec plusieurs banques afin de ne pas être captif d'un seul établissement bancaire.

Aussi, il conviendra lors des prochains recours à l'emprunt, d'envisager une part en taux variables (hors livret A) et de diversifier les prêteurs

